



La réduction à la source doit partir de la source

Pourquoi faut-il réduire la quantité de déchets que nous produisons ?

Mémoire du Mouvement pour une ville zéro déchet
sur le projet révisé de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2024-2031
sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec (Rive-Nord)

Québec, 05 février 2023

Table des matières

QUI SOMMES-NOUS ?	3
INTRODUCTION	4
I- LE PROJET DE PMGMR 2024-2031 : DES FAILLES IMPORTANTES	5
1.1 Un bilan qui n'en est pas vraiment un	5
1.2 Un plan qui n'est pas cohérent avec la hiérarchie des 3RV-E	6
1.3 Un plan qui ne vise pas la bonne cible : Il faut prioriser la réduction à la source en plus de réduire l'élimination.....	7
1.4 Un plan qui ne met pas véritablement à contribution les principaux générateurs de matières résiduelles (les secteurs ICI et CRD).....	7
1.5 Un plan qui ne prévoit pas de liens entre les gains de réduction de l'élimination par incinération et l'amélioration de la santé de la population.....	9
1.6 Un plan qui doit prendre les moyens pour caractériser les matières consommées et qui assure la traçabilité tout au long de leur cycle de vie.....	11
II- NOS RECOMMANDATIONS.....	13
Recommandation 1.....	14
Recommandation 2.....	14
Recommandation 3.....	15
Recommandation 4.....	15
Recommandation 5.....	16
Recommandation 6.....	16
Recommandation 7	17
III- SYNTHÈSE ET CONCLUSION	18

QUI SOMMES-NOUS ?

Le Mouvement pour une ville zéro déchet est né de la convergence de citoyen.ne.s préoccupé.e.s de qualité de l'air, de santé publique, et très déçu.e.s que la Ville de Québec ne respecte pas l'objectif du PGMR de 2004 visant la fermeture de l'incinérateur : résultat d'un compromis entre le mouvement citoyen de l'époque et la Ville.

Le Mouvement pour une ville zéro déchet veut contribuer à la justice environnementale et à l'amélioration de la santé des citoyen.ne.s de Québec et de ses environs en amenant la Ville de Québec à appliquer une gestion des matières résiduelles qui tend vers le Zéro déchet.

Cette politique doit reposer sur la hiérarchie des modes de gestion des matières (3R-V), soit: réduire à la source, réemployer les matières, les recycler et les valoriser pour n'éliminer que les déchets ultimes. Pour notre Mouvement, une telle politique permettra de réduire la quantité de matières incinérées et de diminuer progressivement l'opération simultanée des fours de l'incinérateur.

La pollution atmosphérique émise par l'incinérateur étant fonction de la quantité des matières incinérées, il y aura donc moins d'émissions de polluants toxiques dans l'air. Ce qui sera bénéfique pour la santé de nos enfants, des populations plus vulnérables, ainsi que pour l'ensemble des citoyen.ne.s.

INTRODUCTION

Nous produisons déjà beaucoup trop de déchets et le projet de PMGMR 2024-2031 prévoit une détérioration de la situation d'ici 2031.

Le tableau suivant, dont les données sont tirées du projet de PMGMR, nous permet de constater une augmentation à venir importante et inquiétante de la quantité de déchets générés sur le territoire de la CMQuébec entre 2019 et 2031.

Tableau1

Quantités générées et projetées de matières résiduelles sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) pour les périodes 2019 et 2031¹

Année	Quantités générées	Quantités générées / habitant
2019	958 296 tonnes	1438 kg
2031	1 154 245 tonnes	1618 kg

Une augmentation de 20,4% des quantités générées et une augmentation de 15,8% de l'équivalent par habitant, alors que l'augmentation prévue de la population ne sera que de 7,1%, la population passant de 666 090 habitants à 713 068². Nous faisons fausse route. La quantité de matières résiduelles générées sur notre territoire augmente beaucoup plus vite que la population, alors que nous devrions viser le contraire. Et nous déplorons que le projet de PMGMR n'ait pas mis en évidence cette situation inquiétante pour aider à mieux orienter nos collectivités.

Notre mémoire désire attirer votre attention sur cette situation, vous partager les principales failles importantes que nous avons constatées suite à l'analyse du projet de PMGMR 2024-2031, et à vous proposer sept recommandations permettant que la réduction à la source parte de la source.

¹ Ce tableau a été généré à partir des données du Tableau 13 et du Tableau 22 des pages 24 et 41 du PMGRMR 2024-2031

² Projet de PMGMR 2024-2031, Tableau 20, p.40

I- LE PROJET DE PMGMR 2024-2031 : DES FAILLES IMPORTANTES

1.1 Un bilan qui n'en est pas vraiment un

Afin d'apprécier le projet de PMGMR 2024-2031, il importe préalablement de nous interroger sur les leçons à tirer du plan précédent. En consultant le projet qui nous est soumis, ce n'est qu'à la section 6 de la Partie 3 du document, plus précisément à la page 125 du document que nous retrouvons un bilan des principales réalisations du PMGMR 2016-2021. En consultant celui-ci, le tableau 67 ci-après des faits saillants, on constate que le bilan est plutôt mince.

Tableau 67 - Points positifs du PMGMR 2016-2021 et points à améliorer

Points positifs du PMGMR	Points à améliorer
<ul style="list-style-type: none">La hiérarchie des 3RV est intégrée dans le PMGMR et se retrouve dans les actions qui ont été mises en place.Les mesures réalisées de 2016 à 2021 intègrent les trois secteurs de générations des matières (secteur résidentiel, ICI et CRD).Les objectifs du PMGMR 2016-2021 sont réalistes par rapport à ceux du gouvernement (plan d'action 2011-2015).Les mesures sont déclinées pour chacune des composantes. Les composantes doivent réaliser des plans de mise en œuvre (PMO) en lien avec le PMGMR, ce qui permet de garder une ligne directrice pour l'ensemble du territoire et d'adapter les actions selon la réalité des composantes.Le plan d'action 2016-2021 vise des projets en commun.Un comité de révision présente l'avancement du dossier.Des tables communautaires sont organisées pour partager les informations relatives à la GMR.	<ul style="list-style-type: none">Un suivi des indicateurs a été difficile en raison de la difficulté à obtenir certaines données : il serait judicieux de simplifier les indicateurs afin de faciliter le suivi et de mieux mesurer les impacts.Un bilan qualitatif annuel était réalisé. Toutefois, des indicateurs quantitatifs simples et des cibles chiffrées pour chacune des mesures permettraient de faciliter le suivi, de réaliser un bilan quantitatif annuel et d'évaluer ainsi le niveau d'avancement des mesures et l'atteinte des cibles.L'inventaire de 2016 semble être surévalué.Étant donné la difficulté d'avoir des candidats pour les brigades vertes, trouver de nouvelles façons de recruter.Adapter les communications pour rejoindre plus efficacement la clientèle ciblée.Impliquer les différents acteurs et les citoyens dès le début du processus (acceptabilité sociale).Manque de formation des élus.Émissions de GES non prises en compte.

On y apprend notamment qu'un suivi des indicateurs a été difficile en raison de la difficulté à obtenir certaines données. Concernant le bilan qualitatif annuel qui était réalisé, on nous mentionne que l'absence d'indicateurs quantitatifs simples et des cibles chiffrées pour chacune des mesures n'ont pas facilité le suivi, la réalisation d'un bilan quantitatif annuel et d'évaluer ainsi le niveau d'avancement des mesures et l'atteinte des cibles.

Selon nous, être incapable de tirer des leçons de ce qui a bien ou moins bien fonctionné du plan précédent afin de mieux gérer nos matières résiduelles, est une faille importante du présent projet de PMGMR 2024-2031. Cela explique, l'un des principaux constats de l'analyse que nous en avons faite: soit qu'il se situe dans la continuité du plan précédent. Un plan qui n'a pas fonctionné et qui, si nous ne changeons pas radicalement de cap, nous conduit à un échec annoncé pour 2031.

1.2 Un plan qui n'est pas cohérent avec la hiérarchie des 3RV-E

Tel que mentionné en page 5 du document, « la révision du PMGMR tient compte d'un cadre réglementaire strict », guidé par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et son plan d'action 2019-2024 et par la Stratégie de valorisation de la matière organique (SVMO). De plus, cette révision doit se réaliser en tenant compte de l'implantation graduelle de la loi 65 portant sur la modernisation des systèmes de gestion des matières recyclables (collecte et consigne), de la réduction des plastiques et produits à usage unique, ainsi que de la valorisation des matières organiques, pour ne nommer que les plus importantes. Nous sommes conscients que la CMQuébec doit tenir compte de ce cadre réglementaire et des changements annoncés dans plusieurs politiques pour sa révision du PMGMR. Cependant rien ne l'oblige à s'y limiter, nous proposons d'aller plus loin que ce cadre.

Une lecture attentive nous montre clairement que les orientations et mesures associées, ainsi que les objectifs retenus dans le projet de PMGMR se limitent exclusivement à la gestion des matières résiduelles, sans prendre en compte la production de celles-ci. À notre avis, la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles n'empêche, daucune façon, de faire l'un et l'autre.

De plus, cette limitation à la gestion des matières résiduelles introduit un biais conceptuel dans la compréhension de la hiérarchie du 3 RV-E et des incohérences dans le contenu et la priorisation des orientations, mesures et objectifs contenus dans le projet de PMGMR.

Un usage adéquat des termes s'impose. Tout au long du projet de PMGMR, le terme « mise en valeur » des matières est utilisé pour couvrir l'ensemble des 3RV (réduire, réemployer, recycler et valoriser). On devrait plutôt parler de matières détournées de l'élimination (tel que le faisait le précédent PMGMR). La réduction devrait vouloir dire la réduction à la source des matières produites, et non pas la réduction des matières éliminées. La nuance est énorme, les matières qui ne sont pas produites n'ont pas à être remises dans le cycle, elles n'y sont pas introduites. Le réemploi des matières devrait vouloir dire qu'il y a réutilisation et réintroduction dans le cycle sans qu'il n'y ait de transformation de la matière ou de la fonction des objets. Le recyclage implique qu'il peut y avoir un travail mécanique, chimique ou thermique de la matière avant sa remise dans le cycle. La valorisation peut impliquer que la nature et l'utilisation de la matière soient changées lors de sa remise dans le cycle. En plus de devoir subir un travail (mécanique, chimique ou thermique), la qualité de la matière se trouve dégradée par ce processus.

Il est à noter que de transformer l'économie linéaire courte en une économie linéaire allongée où les matières ne sont réintroduites qu'une seule fois n'est pas de l'économie circulaire durable. Pour qu'elle soit circulaire avec pérennité, le cycle doit pouvoir être répété sans interruption, sans épuisement ou dégradation des ressources. Par exemple, on peut penser à la valorisation énergétique de la vapeur produite par l'incinérateur. L'énergie contenue par la vapeur est utilisée, puis rejetée, le cycle n'est pas maintenu, il n'est pas répétable. On utilise la chaleur de la vapeur puis on la rejette dans l'atmosphère. Ceci ne devrait pas être considéré comme de la valorisation au sens écologique du terme, et ce ne l'est pas non plus aux yeux du MELCC.

Bref, travailler ensemble à générer collectivement moins de déchets sera exigeant, mais nous permettra, entre autres, de mieux les gérer.

1.3 Un plan qui ne vise pas la bonne cible : Il faut prioriser la réduction à la source en plus de réduire l'élimination

La hiérarchie 3RV-E nous invite à aller en amont de la gestion des matières résiduelles pour nous intéresser à la quantité des matières résiduelles que nous générerons, c'est-à-dire que nous produisons, en langage courant.

Le fait de ne pas se servir de la quantité de matières résiduelles que nous générerons comme point de départ de la conception du projet de PMGMR rend impossible de prioriser la réduction à la source dans la gestion de celles-ci.

Le tableau 22 de la page 41 du projet de PMGMR nous informe que chaque habitant de la CMQuébec générera, en moyenne, 1618 Kg de matières résiduelles par année en 2031. Le défi est là !

Dans une perspective de réduction à la source, nous considérons que cette donnée devrait servir de point de départ à la conception du projet de PMGMR, sans qu'il soit nécessaire de mettre de côté le travail considérable déjà réalisé quant à la gestion proprement dite des matières résiduelles. Ce serait un point de départ intéressant qui permettrait de tendre, non naïvement, vers le zéro déchet.

Pour notre Mouvement, la gestion durable des matières résiduelles (orientation 1) n'est pas viable si nous ne nous orientons pas vers une réduction significative de la quantité de matières résiduelles générées par chacun des acteurs, particulièrement les ICI.

Bref, la réduction à la source doit partir de la source.

1.4 Un plan qui ne met pas véritablement à contribution les principaux générateurs de matières résiduelles (les secteurs ICI et CRD)

Le secteur des industries, commerces et institutions (ICI) est très développé dans la CMQuébec. Étant la 2e région d'importance dans la province de Québec, le milieu économique se porte bien. Or cette empreinte économique vient avec une empreinte écologique, ce qui inclut la production de déchets. Bien que les résultats liés aux matières résiduelles soient présentés séparément, il est possible de regrouper les catégories ICI et CRD en un secteur non résidentiel puisque ces matières sont bel et bien produites par des acteurs commerciaux. Ce que nous avons fait dans le Tableau 2 à partir des données du PMGMR disponibles à la page 24.

Tableau 2
Quantités générées de matières résiduelles par secteur résidentiel et non résidentiel sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) – 2019, remanié du tableau 13 du projet de PMGMR

Secteur	Générées	Redirigé de l'élimination	Éliminées	Taux redirection de l'élimination
Résidentiel	266 987 t	110 118 t	156 869 t	41,2%
Non résidentiel	691 309 t	396 750 t	294 559 t	57,4%
Total	958 296 t	506 868 t	451 428 t	52,9%
Répartition non résidentiel	72,1%	78,3%	65,3%	-

En utilisant une telle approche, il est évident que la quantité des matières du secteur résidentiel est petite par rapport au secteur non résidentiel. On remarque que 72,1% des matières résiduelles générées provient du secteur non résidentiel et que 65,3% des matières éliminées proviennent du secteur non résidentiel. On pourrait donc s'attendre à ce qu'environ les trois quarts du contenu du projet de PMGMR s'adressent à ce secteur, or ce n'est pas le cas.

Dans le tableau 3 qui suit, élaboré à partir des données disponibles à la page 24 du PMGMR, et auquel nous avons ajouté des taux de répartition, nous nous sommes intéressés à l'empreinte des ICI et CRD.

Tableau 3
Répartition des quantités générées et éliminées de matières résiduelles par secteur sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) – 2019, remanié du tableau 13 du projet de PMGMR

Secteurs	Redirigé de l'élimination	Éliminées	Générées	Taux global redirection de l'élimination	Répartition redirection de l'élimination	Répartition éliminée	Répartition générée
Résidentiel	110 118 t	156 869 t	266 987 t	41,2%	21,7%	34,7%	27,9%
ICI	116 052 t	202 468 t	318 520 t	36,4%	22,9%	44,9%	33,2%
CRD	280 698 t	92 091 t	372 789 t	75,3%	55,4%	20,4%	38,9%
TOTAL	506 869 t	451 427 t	958 296 t	52,9%	-	-	-

Ce tableau nous révèle, lorsque la part des CRD est retirée, que le secteur des ICI représente à lui seul 44,9% des matières éliminées. On remarque aussi que le taux de redirection de l'élimination des matières provenant des ICI est le plus bas des secteurs à seulement 36,4 %. Il est mentionné que « *ce faible taux s'explique par la présence d'une grande quantité de matières recyclables retrouvées dans les contenants à ordures* ».³ Il

³ Projet de PMGMR 2024-2031, Partie 1- p.29

est même mentionné que « *Si on exclut ces deux catégories de matières, le taux de mise en valeur des matières organiques descend à 11,8 %* »⁴. Ceci est incompatible avec la volonté de saine gestion des matières résiduelles que semble prôner la CMQuébec.

Le PMGMR proposé reconnaît qu'il y a une partie importante de la production de matières résiduelles qui vient des ICI. « *L'adhésion, la responsabilisation et la mobilisation des ICI à l'égard de la GMR* »⁵ ont été identifiées comme un des quatre grands défis de la GMR sur le territoire. Il est énoncé, que plusieurs ICI ne recyclent pas, qu'ils sont méconnaissants et qu'ils sont peu sensibilisés à la GMR, et qu'il y a un manque d'engagement. Il est inacceptable qu'on en soit encore dans le PMGMR à souhaiter « *qu'ils adhèrent à la collecte des matières organiques sans avoir de collecte pour les matières recyclables, une pénalité pourra leur être appliquée* »⁶ et que ce secteur ne soit pas davantage mis au pas et obligé par des moyens dépassant l'accompagnement, les campagnes de sensibilisation et les galas célébrant leurs bons résultats. Comment alors ne pas douter des impacts de la « *Mesure 22 : Reconnaître les bonnes pratiques des partenaires, des ICI et des municipalités qui réalisent une saine gestion des matières résiduelles* » ? L'heure n'est pas à se féliciter mais à mettre en œuvre des actions concrètes pour l'amélioration de la gestion des matières résiduelles.

La complaisance constatée à l'égard des ICI dans le PMGMR, nous le constatons également à l'égard du secteur des CRD. Dans la « *Mesure 4 : Accompagner la population, les ICI ainsi que les acteurs du milieu de la construction, la rénovation et de la démolition (CRD) dans la mise en place des meilleures pratiques dans le domaine des CRD* » l'heure est toujours à tenir par la main les entreprises générant des CRD, plutôt qu'à obtenir des résultats. Il est proposé qu' « *un meilleur accompagnement et un encadrement plus rigoureux des entrepreneurs devraient être réalisés par les municipalités* », mais rien n'est présenté comme moyen concret qui aura réellement des impacts. Tout comme pour les ICI, il est rendu grand temps de mettre en œuvre des moyens efficaces et musclés pour contraindre les récalcitrants du secteur des CRD à faire leur part.

1.5 Un plan qui ne prévoit pas de liens entre les gains de réduction de l'élimination par incinération et l'amélioration de la santé de la population

Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS)

*La pollution atmosphérique est responsable de 1 décès sur 9 au plan mondial.
À elle seule, elle représente la plus vaste crise à laquelle nous sommes confrontés en matière de salubrité de l'environnement.*

Les niveaux de pollution atmosphérique en zone urbaine sont aussi généralement plus élevés dans beaucoup de villes à revenu faible ou intermédiaire et dans les quartiers pauvres des villes à revenu élevé. Cela signifie que la réduction des polluants peut avoir des effets bénéfiques de

⁴ Ibid., p.29

⁵ Ibid., p.33

⁶ Ibid., p.33

grande ampleur sur la santé tant pour les groupes à revenu faible que pour les enfants, les personnes âgées et les femmes.

(OMS, 2016)⁷

L'incinération, comme mode d'élimination des matières résiduelles, est celle qui a été privilégiée par l'agglomération de Québec depuis trop d'années. L'installation d'incinération est située dans le quartier Limoilou, l'un des quartiers centraux de la Ville de Québec où la population avoisinante, en raison de ses conditions socio-économiques (plus pauvre, plus âgée, plus vulnérable), a une espérance de vie à la naissance plus faible, un taux de mortalité prématûrée et un taux de prévalence des diagnostics de maladies pulmonaires significativement plus élevé, notamment dans le groupe d'âge des 35 ans et plus, que celui du reste du Québec.

Depuis 40 ans, cette population est soumise aux rejets de polluants toxiques (dioxines, furanes, mercure, chlorobenzènes et autres) de cette usine, ainsi qu'aux émanations de particules fines émises par les milliers de camions lourds transportant les matières résiduelles de tous les résidents de l'agglomération de Québec vers cette installation. L'incinérateur est également le 35e plus grand émetteur de GES au Québec. En 2020, celui-ci a émis 111,338 tonnes de GES, soit l'équivalent de 33,739 voitures.

Cette situation n'est pas sans préoccuper la Direction de la santé publique de la Capitale-nationale qui, lors des audiences publiques du BAPE sur les déchets ultimes tenues en 2021 mentionnait ce qui suit en réponse à un questionnement du président de la commission :

En opération depuis 1974, les premiers travaux de modernisation ont eu lieu de 2005 à 2009 (61 M\$). Depuis avril 2015, la Ville exploite elle-même l'incinérateur. Compte tenu de la toxicité des substances émises, de leurs effets multiples et du temps de latence entre l'exposition et l'apparition d'effets sur la santé, la pollution liée aux incinérateurs d'ordures ménagères demeure un sujet d'inquiétude pour la Direction de la santé publique. L'incinérateur de la Ville de Québec rejette un mélange de substances chimiques depuis 41 ans, dont certaines substances sont bioaccumulables. Parmi celles-ci, notons l'arsenic, le mercure, les dioxines et furanes, les chlorobenzènes et le monoxyde de carbone qui ont des effets connus sur la santé.

D'un point de vue de santé publique, l'incinération de centaines de milliers de tonnes de déchets, en plein centre-ville, est considérée comme une activité générant des impacts importants sur la qualité de l'air. Qui plus est, ces émissions atmosphériques de polluants s'ajoutent à de multiples autres sources locales de pollution, dont trois autoroutes qui lui sont adjacentes, une industrie papetière, le Port de Québec, le chemin de fer, et bien d'autres petits contributeurs. De plus, ce

⁷ OMS (2016). *Respire la vie: la pollution de l'air, un tueur invisible.* Repéré à : <https://news.un.org/fr/story/2016/10/346142#:~:text=Neuf%20personnes%20sur%20dix%20respirent,%C3%A0%20l'int%C3%A9rieur%20des%20habitations>

secteur de la population subit déjà plusieurs risques de vulnérabilités socio-économiques qui s'ajoutent à ces risques environnementaux.⁸

Voilà pourquoi, nous déplorons que l'impact de l'incinération sur la santé de la population n'ait pas fait l'objet d'un enjeu important dans l'élaboration du projet de PMGMR. Au même titre qu'il faut réduire l'empreinte carbone des opérations en lien avec la Gestion des matières résiduelles comme cela est prévu à la mesure 21, nous demandons que la réduction des polluants atmosphériques issus de l'incinération soit l'objet d'une mesure visant la réduction de ceux-ci, car moins de déchets incinérés c'est une meilleure qualité de l'air pour les citoyen.ne.s et un impact positif sur leur santé.

1.6 Un plan qui doit prendre les moyens pour caractériser les matières consommées et qui assure la traçabilité tout au long de leur cycle de vie.

Il est proposé d'identifier et de caractériser les matières résiduelles sur le territoire, tant pour le secteur résidentiel, le secteur des ICI et des CRD. Ceci aurait pour effet de mieux gérer les moyens pour les détourner de l'élimination et pour repenser leur gestion. Cependant les catégories utilisées les regroupent par sources et par nature élargie. La classification et caractérisation actuelle ne semblent pas être suffisamment précises pour réellement pouvoir en tirer profit afin de gérer écologiquement les matières.

Il n'y a pas non plus de traçabilité des matières qui est faite à partir du moment où elles ne sont plus sous la responsabilité de la CMQuébec. Par exemple, il est affirmé que 97% des matières entrant au centre de tri sont détournées de l'élimination et donc, soit réutilisées, recyclées ou valorisées. Dans les faits, il n'est pas possible d'affirmer que ces matières sont acheminées vers d'autres étapes subséquentes pour tenter de les remettre dans le cycle. Il faudrait que la traçabilité ne se limite pas à la cueillette sélective et au tri primaire, mais se rende jusqu'à ce que de nouveaux produits soient réellement fabriqués à partir des ressources venant de ces matières. La responsabilité élargie des producteurs qui sera mise en place par le MELCC ira en ce sens, la CMQuébec aura à s'y conformer. Les responsables de la cueillette et de la gestion des matières résiduelles auront à travailler ensemble avec les producteurs, recycleurs et valorisateurs pour que les matières soient effectivement remises dans le cycle. Le travail en silo, qui ne considère que la courte période de responsabilité, vient obscurcir les données réelles montrant le portrait réel de la situation.

Afin d'augmenter nos taux de valorisation et de recyclage, nous avons besoin de plus d'information sur les matières qui sont réellement recyclables et valorisables. Nous avons besoin également d'un inventaire caractérisant les matières qui entrent à l'usine de tri afin d'identifier les matières qui ne devraient pas s'y retrouver parce que non recyclables et non valorisables. Il est de savoir commun que les plastiques posent particulièrement

⁸ MSSS (2020). Réponse à la question posée lors de la séance du 23 mars 2021 sur la gestion des dépassements observés à l'incinérateur de Québec. Repéré à :

<https://www.bape.gouv.qc.ca/fr/dossiers/etat-lieux-et-gestion-residus-ultimes/documentation/?mots-cles=DB3.2#filtres-recherche>

des difficultés quand vient le temps de les recycler au centre de tri, car ils sont de compositions chimiques très variées et sont habituellement impossibles à recycler lorsqu'ils sont pêle-mêle. En caractérisant l'intrant des plastiques aux centres de tri, il serait alors possible d'en réduire la variabilité et de faire converger leur consommation vers les types qui présentent le plus grand potentiel de recyclage. Pour les autres plastiques, il est bien beau d'énoncer qu'ils serviront à fabriquer des bancs de parc et des poubelles, mais le besoin de ces produits reste limité. Pour que les citoyens et les ICI aient le nécessaire pour faire leurs choix de consommation judicieux, il leur faut les données nécessaires pour décider. Les manufacturiers qui emploieraient des plastiques moins susceptibles d'être recyclés finiraient par être pointés du doigt, puis les pénalités économiques de voir leur image ternie ferait qu'ils adopteraient des choix plus écologiques.

Il a été présenté plusieurs fois dans les médias que les ballots de matières triés par les centres de tri n'ont pas un niveau de pureté suffisant pour réellement avoir la valeur économique de leurs constituants. On parle alors de manque de débouchés, de difficulté de mise en marché et de remise dans le cycle. La mesure 11 intitulée *Optimiser la gestion des matières problématiques non ciblées par les systèmes de collectes sur le territoire afin de les mettre en valeur* est spécifiquement une tentative valide de vouloir créer des débouchés pour les matières difficiles à valoriser. Cette mesure est très intéressante, elle reconnaît qu'il y a un problème et se veut une intention de le régler. Ceci aurait également l'avantage indéniable de la proximité. En effet, il ne suffit pas de mettre les matières en ballot dans des conteneurs et de les envoyer outre-mer pour qu'elles soient recyclées (ou pas). Pour ne pas épuiser le cycle, il est important que le recyclage ou la valorisation se fasse localement. Un cycle court temporellement et géographiquement amène des retombées économiques positives et une consommation d'énergie liée au transport qui est restreinte.

Bien qu'il ne soit pas de juridiction municipale d'encadrer le milieu des entreprises, des allègements de taxes municipales pour des entreprises ou organismes de réemploi, recyclage et valorisation pourraient être une bonne façon pour en attirer sur le territoire de la CMQuébec ou même d'en faire naître des nouvelles. Ceci pourrait ressembler aux congés de taxes dont bénéficiaient les entreprises du domaine des jeux vidéo il y a quelques années. L'intention est que des entreprises exploitant des ressources venant des filiales du recyclage et de la valorisation puissent s'implanter sur le territoire. La mise en circuit court pour ces matières est sans l'ombre d'un doute une bonne approche. L'effet dynamisant que produirait la venue ou le développement de ces éléments de remise dans le cycle devrait inciter les entreprises déjà présentes sur le territoire à le faire elles aussi. Débuter en donnant des avantages à réintégrer les matières résiduelles produites sur le territoire directement sur celui-ci, devrait faire avancer les choses. La suite serait de contraindre les ICI qui n'adhèrent pas à cette vocation par des pénalités. Si une entreprise est reconnue pour être candidate à participer à l'effort de remise dans le cycle et qu'elle ne le fait pas, il faudrait des moyens coercitifs pour quelle prenne ses responsabilités par rapport à l'environnement. L'allègement de taxes des uns devrait être financé par des taxes municipales spécifiques aux entreprises qui produisent le plus de matières résiduelles sans en remettre dans le cycle.

Un autre élément qu'il serait intéressant d'aborder est de décortiquer les débouchés des matières et de rendre publiques ces informations. En effet, chaque élément des 3R-V est en fait un regroupement d'une multitude de manières d'effectivement réemployer, recycler ou valoriser les matières. Certains de ces moyens sont plus écologiques et durables que d'autres. Par exemple, en réutilisant les contenants en verre aussi longtemps qu'il est possible, en faisant fondre ce verre pour en refaire des bouteilles, ceci est nettement plus écologique que de broyer le verre pour en faire des couches de revêtement pour les lieux d'enfouissement technique. En rendant publics les débouchés réels des matières, les citoyens et les ICI pourront faire des choix de consommation plus écologiques.

La mesure 16 *Réaliser des caractérisations des déchets aux deux ans pour le secteur résidentiel et ICI du territoire* est d'un intérêt primordial. En effet, il est très important de connaître la nature des matières qui est produite. Il est impossible de prendre des actions efficaces sans avoir l'information qui est requise. Comme le secteur des ICI est un des gros joueurs dans la production des matières résiduelles et qu'il est un de ceux qui contribue le moins à la valorisation des matières, il pourrait être recommandé de débuter par celui-ci. Les entreprises pourraient avoir à déclarer le contenu des matières qu'ils génèrent et des inspections sur leur déclaration devraient être nécessaires pour connaître la nature exacte de ce qui est généré. En connaissant ce qui compose les matières résiduelles, les instances en charge pourraient grandement améliorer les moyens pour réemployer, recycler et valoriser les matières avant de les éliminer.

Avec une telle approche, on pourrait même identifier ce qui cause les dépassements des normes environnementales durant les campagnes d'échantillonnage de l'incinérateur de la Ville de Québec. Par exemple, lors de dépassements des émissions en arsenic, qui ou quoi est à l'origine de la présence d'arsenic à l'élimination. Étant un élément du tableau périodique, il n'est pas possible d'en générer à moins d'être une étoile. Il y a donc quelque chose qui contient de l'arsenic (ou autres éléments tels que les métaux lourds ou composé chimique) qui arrive à l'élimination alors qu'il ne le devrait pas. En identifiant et interceptant à la source, il pourrait être possible de prendre action avant de le faire sortir des cheminées de l'incinérateur, tout le monde y gagnerait.

II- NOS RECOMMANDATIONS

LE « MEILLEUR » DÉCHET EST CELUI QU'ON NE PRODUIT PAS... ET IL NÉCESSITE ZÉRO GESTION !

Afin que le PMGMR 2024-2031 réduise la quantité générée des matières résiduelles et qu'il tende vers le Zéro déchet, voici nos sept recommandations.

Recommandation 1

Réviser le projet de PMGMR 2024-2031 pour le rendre cohérent avec la hiérarchie 3RV-E

Exemple de moyens :

Cibles – Suivi annuel – Transparence – Résultats – Séances d’information - Évaluation

- Fixer des cibles quantifiables de réduction à la source.
- Adopter un système rigoureux de suivi annuel permettant de mesurer à l'aide d'indicateurs, l'état d'avancement de sa mise en œuvre et de sa performance.
- Faire preuve de transparence et d'humilité dans la compilation des résultats.
- Mettre en place un site web, mis à jour mensuellement, présentant l'avancement du plan et des données tangibles démontrant les résultats.
- Présenter sous forme de séance d'information annuelle les résultats aux citoyens et aux ICI.
- Faire participer les divers acteurs, les citoyens, les ICI et les gestionnaires des matières résiduelles dans l'évaluation de leurs bons ou moins bons coups. Sans les juger, mais pour montrer les endroits où il faut investir plus de ressources et d'énergie pour atteindre les objectifs.

Recommandation 2

Réduire à la source la production de matières résiduelles par l'adoption de politiques, règlements, mesures et normes sur lesquels la CMQuébec et ses composantes peuvent agir

Exemples de moyens :

- Interdire l'importation de résidus dont la provenance est hors du territoire de la Communauté métropolitaine.
- Mettre en place une réglementation visant à bannir le bois ainsi que les textiles des ordures ménagères et des ICI.

Produits de plastique - Réglementation municipale – Sacs de plastique

- Adopter une réglementation municipale pour bannir les produits de plastique à usage unique.
- Adopter un règlement qui interdit certains articles de plastique à usage unique dans les restaurants et les commerces alimentaires.
- Abandonner les sacs de plastique pour la collecte des matières organiques

Gestion écoresponsable

- Lier l'appui financier de la ville à la tenue de grands évènements à la mise en place de mesures écoresponsables.
- Accorder des subventions au milieu de la restauration et de l'hôtellerie afin d'accroître l'usage de produits durables.
- Encourager l'utilisation de couches lavables en offrant une subvention.
- Favoriser l'utilisation des produits lavables en offrant une subvention sur les produits (protections féminines, mouchoirs et papier de toilette).

Recommandation 3

Détourner de l'élimination des matières résiduelles récupérables, réutilisables et valorisables

Exemples de moyens :

Centres de tri – Écocentres - Encombrants

- En partenariat avec l'organisme de gestion unique désigné par le gouvernement (OGD) pour la gestion de la collecte, implanter un centre de tri avant incinération à la fine pointe des nouveaux procédés et des nouvelles technologies de récupération des matières résiduelles.
- Mettre en place des écocentres de proximité dans chacun des quartiers de Québec permettant la récupération des autres matières non couvertes par la Stratégie de valorisation de la matière organique (SVMO) et le nouveau système de collecte sélective fondée sur une approche de responsabilité élargie des producteurs (REP).
- Promouvoir les centres de tri qui détiennent la certification du Programme de reconnaissance de RECYC-QUÉBEC et encourager leur utilisation pour l'obtention d'un permis.
- Dédier un espace pour le démantèlement des encombrants en mauvais état sur le territoire afin de récupérer, recycler et valoriser la matière.

Financement et tarification

- Moduler la tarification pour inciter les ICI à recycler.
- Augmenter le financement alloué au compostage domestique et communautaire.
- Soutenir par des réductions de taxes ou des avantages fiscaux les commerçants ou les OBNL effectuant des travaux de réparation ou de mise à niveau des produits de consommations courants ou d'électro-ménagers.

Réemploi – Réparation des objets – Collecte sélective (Multilogements – Écoles et CPE)

- Faire connaître les organismes du territoire œuvrant en réemploi, réalisant de la réparation de produits et ceux favorisant la réduction à la source (ex.: épiceries en vrac, lieux de réparation, ressourceries, etc.).
- Équiper tous les bâtiments municipaux d'îlots de tri (recyclage, résidus alimentaires, déchets, RDD, etc.) et équiper les lieux extérieurs municipaux d'îlots de tri.
- Mettre en place des mesures incitatives pour encourager les lieux qui favorisent la réparation des objets (cartographie, campagnes, etc.).
- Encourager les modèles de recycleries, quincailleries de réemploi et toutes autres initiatives pour favoriser le réemploi des matériaux de CRD, notamment le bois.
- Étendre la collecte sélective à tous les immeubles multi-logements et les ICI et y implanter les bons équipements de récupération.
- Participer à l'optimisation de la gestion des matières résiduelles dans les établissements scolaires et les CPE du territoire.

Recommandation 4

Réduire les impacts de la gestion de matières résiduelles sur les émissions de GES et sur les polluants atmosphériques toxiques générés par l'incinération

Exemple de moyens :

Fermeture de fours – Valorisation énergétique – Vente de vapeur - Camionnage

- Que le gain de réduction de 41% de quantités éliminées à l'usine d'incinération prévue dans le PMGMR se traduise par la fermeture d'au moins un des quatre fours de l'incinérateur.
- L'abandon de toute représentation politique de la Ville de Québec auprès du MELCCC visant à faire reconnaître l'incinération comme de la valorisation énergétique, car celle-ci va l'encontre de la cueillette sélective modernisée⁹.
- L'abandon du projet de vente de vapeur de l'incinérateur tant que l'opérateur de l'incinérateur n'aura pas démontrer l'entièvre sécurité de son opération.
- Diminuer l'empreinte carbone des camions de collecte.

[Recommandation 5](#)

Prendre avec sérieux et rigueur l'ISÉ (Information-Sensibilisation-Éducation) qui est à faire auprès des citoyens et des ICI au sujet de la gestion des matières résiduelles

Exemples de moyens :

Langage clair – information de qualité – Fonds - Kiosque d'information

- En tout temps, utiliser un langage technique clair, précis et constant qui est aligné avec les standards de vocabulaire du développement durable, de l'économie circulaire et de la gestion des matières résiduelles.
- Fournir de l'information de qualité, qui ne tente pas de minimiser les impacts de la gestion des matières résiduelles et d'embellir les effets des actions entreprises par la mise en œuvre du PMGMR.
- Créer un fonds dédié à l'ISÉ (Information-Sensibilisation-Éducation), financé à hauteur de 5\$ par citoyen de l'agglomération de Québec, et visant le financement d'activités ISÉ initiées par des groupes de citoyen.ne.s.
- La tenue de kiosques d'information dans les activités de quartiers, dans les écoles.

[Recommandation 6](#)

Mettre en œuvre la caractérisation et la traçabilité des matières durant leur cycle de vie

Exemples de moyens :

Sortie du cycle – Remise dans le cycle

- Travailler de concert avec les intervenants en aval et en amont pour avoir un portrait plus étendu des matières durant leur cycle de vie.

⁹ Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Disponible en ligne à : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/consigne-collecte/collecte-selective-modernisee.htm>

- Ne pas supposer que tout ce qui entre au centre de tri et qui est détourné de l'élimination est réellement réutilisé, recyclé ou valorisé.
- Mettre en place des mécanismes de traçabilité des matières de leur entrée à la sortie du cycle de consommation, et documentant les étapes de remise dans le cycle.

Recommandation 7

Amener les ICI à davantage s'impliquer et contribuer à la gestion des matières résiduelles

Exemples de moyens :

Séparation des matières – Inspecteurs liés à GMR – Multilogements et ICI – Inventaire des matières résiduelles des ICI

- Forcer les entrepreneurs en CRD à séparer les constituants des matières qu'ils amènent aux écocentres, sans quoi ils devraient payer pour que la séparation soit faite.
- Le PMO du PMGMR précédent proposait de doubler le nombre d'inspecteurs liés à la GMR, il est peut-être temps de l'augmenter davantage et de faire des validations plus en profondeur spécifiquement au niveau des ICI, c'est là que la majeure partie de la génération de la matière est produite.
- Instaurer un système de taxation bonus-malus pour les ICI encourageant les bonnes pratiques et décourageant les mauvaises.
- Exiger la cueillette sélective sur l'ensemble du territoire, incluant les multilogements et les ICI.
- Comme la plupart des éléments acceptés de la collecte sélective sont des résidus domestiques, il peut être compréhensible que les ICI ne se sentent pas concernés. En faisant l'inventaire de leurs matières résiduelles potentiellement réutilisables, recyclables et valorisables, une collecte sélective spécifique aux ICI pourrait être mise en œuvre.
- Une modernisation de la collecte sélective et des points de dépôt où les matières sont récupérées est nécessaire.

III- SYNTHÈSE ET CONCLUSION

Dès le début de ce mémoire, nous avons attiré votre attention sur le fait que nous produisons beaucoup trop de déchets sur le territoire de la CMQuébec et que selon les prévisions « résignées » du PMGMR 2024-2031 nous allons malheureusement en produire davantage, tant en quantité totale que par habitant. Poursuivre dans cette continuité en gestion des matières résiduelles n'est pas viable à long terme, voire même à moyen terme. Ceci n'est pas l'unique responsabilité de l'administration de la CMQuébec, elle passe aussi par les citoyen.ne.s et les ICI qui auront largement à contribuer à l'effort d'amélioration. De plus en plus de citoyen.ne.s réclament d'ailleurs des actions sous forme de politiques, règlements, mesures et normes sur lesquels la CMQuébec et ses composantes peuvent agir. C'est au nom de ces citoyen.ne.s que nous nous adressons à vous. Il faudra avoir l'ambition, le courage et la fermeté d'appliquer les changements profonds qui mèneront à l'inflexion de la courbe de progression effrénée de la consommation et de l'élimination des matières. La CMQuébec aurait le poids politique et le leadership pour initier, mettre en œuvre, et réaliser ce qui est nécessaire pour renverser la vapeur et tendre vers une gestion écologique des matières résiduelles.

Si nous reconnaissons que plusieurs orientations et mesures proposées dans le PMGMR 2024-2031 vont dans la bonne direction, celles-ci nécessitent toutefois d'être étoffées et améliorées dans un tout plus cohérent vers l'objectif de réduction à la source.

En reconnaissant avec lucidité les failles et faiblesses de la gestion actuelle des matières résiduelles, il sera possible de rassembler et d'impliquer les ICI et les citoyen.ne.s. En recadrant avec cohérence le projet de PMGMR sur la hiérarchie des 3R-V-E, le plan soutiendra la réduction, avant les efforts techniques de l'élimination. Il est primordial de concentrer les efforts sur la réduction, en proposant une démarche vigoureuse, en clarifiant l'utilisation des concepts de « développement durable » et d'« économie circulaire durable locale », en affectant les budgets requis, en déployant les ressources et les mesures contraignantes dont a besoin la gestion des matières résiduelles.

Il a été démontré que les ICI et les entreprises œuvrant en CRD ne faisaient pas leur juste part dans l'exercice de redirection de l'élimination, il faut qu'ils embarquent. La proposition de PMGMR devrait contenir davantage d'orientations et de moyens pour les amener à enfin contribuer à la saine gestion des matières résiduelles. Nous déplorons que le projet de PMGMR ne fasse pas de lien entre la diminution de l'élimination et l'amélioration de la santé de la population. Il a été énoncé à maintes reprises que la qualité de l'environnement et de l'air de Limoilou et des quartiers centraux gagnerait grandement en diminuant la pollution. Selon le rapport récent du Groupe de travail sur les contaminants atmosphériques, les citoyen.nes de Limoilou respirent un des airs les plus saturés en particules fines (PM2.5) du Québec. Bien qu'il n'en soit pas la seule

source, l'incinérateur en a généré pour 10,8 tonnes en 2021¹⁰. Ceci est une des variables directement contrôlées par la Ville de Québec, sur laquelle elle a donc le pouvoir d'agir.

Le projet de PMGMR propose de caractériser les matières consommées sur le territoire. En évaluant les débouchés réels des matières à réutiliser, à recycler et à revaloriser, il sera possible d'améliorer leur potentiel de remise dans le cycle. L'encadrement des citoyen.ne.s, mais surtout des ICI et des entreprises en CRD, permettra de détourner encore plus de matières de l'élimination. Nous trouvons particulièrement intéressante la mesure qui propose le développement de débouchés pour les matières difficiles à valoriser. Par ailleurs, en plus de la caractérisation, il sera également nécessaire d'appliquer la traçabilité tout au long du cycle de vie des objets, pas seulement durant le temps qu'ils sont traités par la CMQuébec.

Puis, pour conclure notre mémoire, nous avons formulé sept recommandations visant à rendre le projet de PMGMR 2024-2031 plus cohérent avec la hiérarchie 3RV-E. Nous réclamons avec insistance de l'orienter vers une gestion écologique et circulaire des matières; qui ne concernera pas que les matières résiduelles. Pour nous, il est primordial de réduire à la source la production de matières par l'adoption de politiques, règlements, mesures et normes sur lesquels la CMQuébec et ses composantes peuvent agir. Nous demandons de détourner de l'élimination davantage de matières résiduelles récupérables, réutilisables et valorisables par une série de moyens concrets. Nous réclamons de réduire les impacts de la gestion de matières résiduelles sur les émissions de GES et sur les polluants atmosphériques toxiques générés par l'incinération. Il est nécessaire de prendre avec sérieux et rigueur l'ISÉ qui est à faire auprès des citoyen.ne.s et des ICI au sujet de la gestion des matières résiduelles. La CMQuébec a besoin de la collaboration de chacun pour que nous parvenions ensemble à changer profondément et durablement la consommation et la gestion des matières résiduelles. Nous sommes convaincus qu'il est important de mettre en œuvre la caractérisation et la traçabilité des matières durant leur cycle de vie. Et finalement il est impératif d'amener les ICI à s'impliquer davantage et contribuer en gestion des matières résiduelles.

Pour terminer, nous vous remercions de l'attention que vous avez consacrée à la lecture de ce mémoire. En espérant qu'il vous permettra de prendre des décisions éclairées et vous aidera à déterminer l'approche adaptée aux besoins des citoyen.ne.s et des ICI du territoire de la CMQuébec. Nous sommes conscients que la gestion des matières résiduelles est un sujet complexe où les implications sont diverses et multiples. Nous souhaitons avoir apporté l'éclairage d'un groupe de citoyen.ne.s engagé.e.s et étrangement passionnés au sujet de la gestion des matières résiduelles comme moyen de réduire le fardeau écologique des humains sur la Terre.

¹⁰ Inventaire national des rejets de polluants (INRP).

<https://www.canada.ca/fr/services/environnement/pollution-gestion-dechets/inventaire-national-rejets-polluants.html>